

NATO  
PRESS SERVICEO T A N  
SERVICE DE PRESSENATO/OTAN, 1110 Brussels/Bruxelles • Tel.: 241 00 40 - 241 44 00 - Telex: 25-599  
Telefax/Télécopieurs: 241 00 40 - Extensions/Postes: 3883/3884COMMUNIQUE DE PRESSE M-NPG-1(88)32 Pour diffusion immédiate  
28 avril 1988GROUPE DES PLANS NUCLEAIRES DE L'OTANCOMMUNIQUE FINAL

1. Le Groupe des plans nucléaires (NPG) de l'OTAN a tenu sa réunion ministérielle au siège de l'Organisation, les 27 et 28 avril 1988. L'Islande y assistait en tant qu'observateur. Nous avons examiné diverses questions de sécurité touchant aux forces nucléaires de l'OTAN, telles que les négociations actuelles sur la maîtrise des armements, les incidences du traité relatif aux FNI, l'état d'avancement de la mise en application de la décision prise à Montebello en 1983, les activités de plusieurs groupes d'étude et les tâches futures du NPG.

2. Nos discussions se sont inscrites dans le contexte des engagements exprimés dans la déclaration qui a été publiée à l'issue du sommet de l'OTAN, en mars 1988. A cette occasion, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance avaient pris note de signes encourageants de changement dans les orientations de l'URSS et de certains de ses alliés, sans toutefois constater aucune diminution de l'effort militaire poursuivi par ce pays depuis des années; ils avaient en outre observé que l'existence de cette force massive, dépassant de loin les besoins de défense soviétiques, constituait une source fondamentale de tension entre l'Est et l'Ouest. Ils avaient réaffirmé l'attachement traditionnel de l'Alliance à une politique de sécurité équilibrée reposant à la fois sur la stratégie de la dissuasion, qui requiert un potentiel militaire adéquat, et sur la coopération et un dialogue constructif avec l'Est, dont la maîtrise des armements fait partie intégrante. De plus, ils s'étaient dits déterminés à préserver le caractère opérationnel, la crédibilité et l'efficacité d'une combinaison appropriée de forces classiques et nucléaires - en ce compris les forces nucléaires en Europe -, qui seront maintenues à niveau là où ce sera nécessaire.

3. Dans un avenir prévisible, les forces nucléaires continueront à jouer un rôle essentiel dans la dissuasion de l'agression sous toutes ses formes, et leur présence en Europe est donc capitale. Nous rappelons l'existence du cadre que nous avons fixé à Montebello en 1983 pour conserver un dispositif nucléaire dissuasif crédible, avec un arsenal réduit au strict nécessaire. Le nombre des armes nucléaires de l'OTAN a pu ainsi être ramené au niveau le plus bas jamais observé depuis vingt ans. A notre réunion, nous avons réexaminé ce cadre et confirmé sa validité, en prenant en considération les impératifs de notre sécurité, les faits nouveaux survenus en matière de maîtrise des armements, et la formidable gamme de moyens déployés par le Pacte de Varsovie. Nous avons confirmé que les forces qui subsisteront à la suite du traité sur les FNI devront garder leur capacité de survie, leur souplesse de réaction et leur efficacité, de même qu'une structure adéquate et équilibrée. A cet égard, nous avons réaffirmé notre appui constant aux initiatives prises par les pays pour satisfaire aux dispositions de Montebello. Nous avons également entériné l'approche graduelle qui doit aboutir à l'adoption des mesures requises pour atteindre nos objectifs, et nous avons défini de nouvelles orientations. Ce processus continuera à se dérouler en conformité avec notre concept global et intégré pour la sécurité et la maîtrise des armements, à mesure qu'il sera approfondi. Cela ne compromettra nullement la réduction effective des armes nucléaires de l'OTAN qu'entraînera la mise en oeuvre de l'accord sur les FNI.

4. Cet accord récemment conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est une étape marquante dans nos tentatives pour mieux assurer la paix avec des arsenaux réduits. Cet objectif que l'OTAN s'est fixé de longue date dans le domaine de la maîtrise des armements a pu être réalisé grâce à la solidarité et à la détermination des pays alliés. Nous souhaitons vivement que l'accord puisse entrer en vigueur à bref délai. Mais, si ce traité élimine toute une catégorie d'armes nucléaires, il n'empêche pas pour autant l'URSS de poursuivre manifestement un effort de modernisation et d'amélioration de ses forces en tirant parti des avantages dont elle bénéficie dans d'autres secteurs, tels que les forces classiques et chimiques et celles des forces nucléaires qui ne sont pas visées par l'accord. Nous exprimons néanmoins l'espoir que ce dernier annonce une réorientation fondamentale et durable de la politique soviétique, en vue

de l'établissement de rapports constructifs et plus stables entre l'Est et l'Ouest sur le double plan politique et militaire. A cet égard, nous appuyons sans réserve la position défendue par les Etats-Unis dans le cadre des START, négociations visant à réduire de moitié les moyens nucléaires stratégiques américains et soviétiques. Tout progrès rapide dans ce domaine serait pour nous le bienvenu.

5. Nous avons accepté avec plaisir l'invitation du gouvernement des Pays-Bas à tenir la prochaine réunion ministérielle du NPG dans ce pays, à l'automne de 1988.

6. Le point de vue de la Grèce est formulé dans une déclaration consignée au procès-verbal.